

« ANTEVENIO, S.A. »

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration, après délibération, décide à l'unanimité de convoquer les actionnaires de la Société en Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra, sur première convocation, le 27 Juin 2012 à 12 heures au siège social de la Société, situé au 2ème étage du 11 rue Marqués de Riscal, Madrid, et sur deuxième convocation, au même endroit, le jour suivant à la même heure, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Vérification et approbation, le cas échéant, des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ainsi que du rapport de gestion et du rapport d'audit correspondant au même exercice social.*
- Vérification et approbation, le cas échéant, des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ainsi que du rapport de gestion et du rapport d'audit correspondant au même exercice social.*
- Proposition d'affectation des résultats correspondant à l'exercice social clos au 31 décembre 2011.*
- Approbation, le cas échéant, de la gestion de l'organe d'administration pendant l'exercice clos au 31 décembre 2011.*
- Résolution, le cas échéant, sur l'application du régime de consolidation fiscale.*
- Résolution, le cas échéant, sur l'application du régime spécial (REGE) de TVA.*
- Le cas échéant, autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre de la loi en vigueur.*
- Commissaires aux comptes. Résolution à adopter, le cas échéant.*
- Modifications à approuver au sein du Conseil d'Administration. Résolution à adopter, le cas échéant.*
- Site Web de la Société. Résolution à adopter, le cas échéant*
- Modifications statutaires des statuts de la Société pour mise en conformité avec les modifications législatives, le cas échéant.*

- Autorisation accordée, le cas échéant, aux membres du Conseil afin qu'ils puissent exercer, personnellement ou pour le compte d'un tiers, une activité analogue ou complémentaire à celle qui constitue l'objet de la Société.
- Délégation de pouvoirs.
- Vœux et questions.
- Rédaction, lecture et approbation, du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires

Il est rappelé aux actionnaires, en ce qui concerne le droit de participation et de représentation, qu'ils pourront l'exercer conformément aux statuts de la Société et à la législation applicable.

Droit de participation

Les actionnaires titulaires d'un nombre d'actions représentant au moins un millième du capital social, dont les actions sont inscrites au registre des actionnaires de la Société au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale et qui remplissent les exigences prévues dans les statuts de la Société.

Droit de représentation

Tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires de la Société sont autorisés à assister aux Assemblées générales des actionnaires et peuvent s'y faire représenter par un tiers dûment autorisé par procuration écrite.

Le mandat de représentation doit être conféré spécifiquement pour chaque Assemblée. Dans tous les cas, seulement un mandataire peut participer à l'Assemblée.

Le mandat de représentation est toujours révocable et la participation personnelle à l'Assemblée par l'actionnaire représenté sera considérée comme une révocation de la représentation.

Lorsque le mandat de représentation est conféré par des moyens de communication à distance, ne sera considérée valable que celui effectué par courrier ordinaire, en adressant au domicile social l'attestation de participation délivrée par l'entité dûment signée et remplie par l'actionnaire ou au moyen du formulaire prévu par la Société sur son site web (www.antevenio.com) pour le vote par représentation et à distance.

Droit d'Information

Les actionnaires peuvent examiner, dès la publication de la présente convocation jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale au domicile social, le texte complet de tous les documents qui doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée, à savoir :

(1) Les comptes annuels individuels de Antevenio S.A. et les comptes consolidés du Groupe Antevenio correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

(2) Le rapport d'Audit sur les comptes individuels de Antevenio S.A. et les comptes consolidés du Groupe Antevenio correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

(3) Le Rapport de Gestion individuel et le Rapport de Gestion consolidé correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

(4) Le texte littéral des propositions de modification des statuts sociaux ainsi que les Rapports du Conseil d'Administration qui les justifient.

(5) Le modèle d'attestation de participation et de délégation du vote, ainsi que du vote à distance pour l'Assemblée générale des Actionnaires.

Ils peuvent également obtenir de la Société, de façon immédiate et gratuite, l'envoi ou la remise de tous les documents sus visés. Lesdits documents, entre autres, sont disponibles pour leur consultation sur le Site Web de la Société (www.antevenio.com), à partir de la date de publication de la présente convocation.

Il est fait état expressément que, jusqu'au septième jour calendrier antérieur à celui prévu pour la tenue de l'Assemblée, mesdames et messieurs les actionnaires peuvent solliciter au Conseil d'Administration, en ce qui concerne les points compris à l'ordre du jour, les informations et éclaircissements qu'ils jugent pertinents, ou établir par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes, conformément aux dispositions établies à l'article 197 de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux. Les actionnaires peuvent également solliciter oralement, au cours de la réunion de l'Assemblée générale, les informations ou éclaircissements qu'ils estiment pertinents concernant les points figurant à l'ordre du jour.

Complément et propositions

Les actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander que soit publié un complément à la convocation d'une Assemblée générale des actionnaires incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit se fait au moyen d'une notification faisant foi qui doit être reçue au domicile social de la Société, dans les cinq (5) jours suivant la publication de la présente convocation.

Dans le même délai et, dans le cas où la réglementation résultante l'y autorise, les actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social, peuvent présenter des propositions argumentées concernant des points déjà inclus ou qui devraient être incluses à l'ordre du jour de l'Assemblée convoquée.

Ce qui précède est entendu sans préjudice du droit de tout actionnaire lors du déroulement de l'Assemblée générale à établir des propositions alternatives ou concernant des points qui n'ont pas besoin d'être inclus à l'ordre du jour dans les termes prévus par la Loi espagnole des sociétés de capitaux.

Droit de Vote

Les actionnaires ayant le droit de participation peuvent émettre leur vote sur les propositions concernant les points compris dans l'Ordre du Jour personnellement ou par courrier, en faisant parvenir à la Société l'attestation de participation et de vote dûment signée, avec, le cas échéant le formulaire de vote prévu à cette fin par la Société sur son site web. Pour qu'il soit valable, le vote exprimé au moyen personnellement ou par courrier devra être reçu par la Société au plus tard à minuit du troisième jour antérieur à celui prévu pour la tenue de l'Assemblée sur première convocation.

Il est également informé aux actionnaires que le vote exprimé à distance est sans effet par une révocation postérieure et expresse, dans le délai établi pour l'émission et réalisée par le même moyen employé pour le vote ou par la participation à l'assemblée de l'actionnaire qui l'aurait émis.

Date de réunion de l'Assemblée

Il est signalé aux actionnaires que, probablement, l'Assemblée générale des Actionnaires sera tenue sur première convocation le jour, lieu et heure exprimés précédemment.

Cet avis est publié de façon simultanée sur le site web de la Société (www.antevenio.com).

Fait à Madrid, le 16 mai 2012. Le Président du Conseil d'Administration, D. Joshua David Novick.